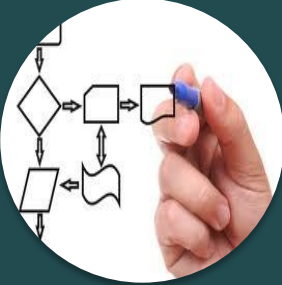


Constitution finale du Forum politique pour le développement (FPD): le processus, buts, objectives & membres

Bruxelles, 18 Juin 2013






Le
processus



Buts et
objectifs



Membres

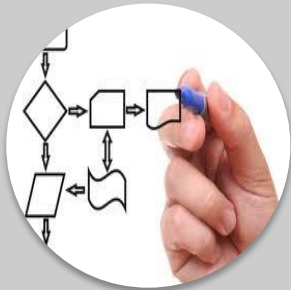




La constitution du Forum politique pour le développement – Le Processus

Un processus PARTICIPATIF vers le FPD

- **Réunion de suivi du DS (novembre 2011)**
 - Discussion entre les membres du DS sur base du document de Conclusion du DS et de la Déclaration finale.
 - Un premier document de travail est rédigé proposant différentes options.
 - Les parties prenantes ont envoyé leurs commentaires sur le document de travail (mars 2012)
- **1ère réunion intérimaire du FPD (mai 2012)**
 - Une proposition concrète est rédigée et partagée avec les parties prenantes (deuxième document de travail)
 - Les réactions et positions régionales sont envoyées par les membres du groupe de travail intérimaire (septembre 2012).
- **Le groupe de travail intérimaire du FPD revoit les réactions/positions et discute des prochaines étapes et de la voie à suivre (octobre 2012)**
- **2ème réunion intérimaire du FPD (octobre 2012)**
 - La proposition finale est discutée entre les membres intérimaires du FPD.
 - Les commentaires pour la proposition finale sont envoyés aux parties prenantes (décembre 2012).
- **La Charte du FPD est rédigée et envoyée aux parties prenantes (février 2013)**
 - Les commentaires pour la Charte du FPD sont envoyés par les parties prenantes (mars 2013)
- **Le Groupe de travail intérimaire du FPD adopte la Charte du FPD (18 avril 2013)**
- **Des modifications finales sont introduites à la suite de l'Atelier ONG (mai 2013)**



Le
processus



Buts et
objectifs



Membres



Buts et Objectifs du FPD



- Le but essentiel du Forum politique pour le développement (FPD) est **d'offrir aux OSC et aux AL de l'UE et des pays partenaires, ainsi qu'aux institutions européennes, un espace multipartite favorisant le dialogue sur les questions concernant le développement, au niveau du siège de l'UE.**

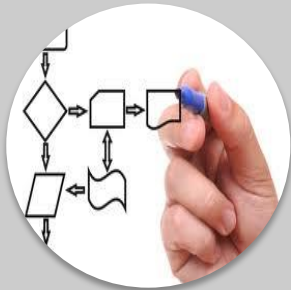
En particulier, le FPD s'attache à atteindre les objectifs suivants :

- Faciliter le dialogue sur **des questions transversales directement liées au rôle des OSC et des AL, en tant qu'acteurs pertinents du développement ;**
- **Promouvoir le débat politique, la consultation et l'échange d'informations et d'expériences concernant les principales initiatives et politiques de l'UE dans le domaine du développement.** La priorité sera donnée aux questions liées au mandat d'EuropeAid, en accord avec son programme de travail, y compris les discussions concernant la préparation d'événements de haut niveau;
- **Soutenir la mise en place des recommandations du Dialogue structuré** en fournissant, un espace de mise à jour et d'examen régulier par les paires par tous les acteurs.

Portée du FPD



- Dans la continuité du Dialogue structuré, le FPD est conçu comme un mécanisme de **renforcement de la confiance mutuelle**, et non pas comme un espace de négociation ou de prise de décision.
- Le FPD favorisera la communication entre toutes les parties prenantes.
- Le FPD se concentre principalement sur **les politiques européennes de développement**, ainsi que sur l'agenda mondial du développement, en s'appuyant sur **l'élan pris par les débats actuels et les discussions concernant l'architecture globale de l'aide internationale**.
- Malgré sa position centrale, en tant que mécanisme de dialogue au niveau du siège des institutions, **le FPD n'a pas vocation à devenir le « seul point d'entrée » pour les OSC et les AL** : il ne remplacera pas les consultations existantes, les pratiques et les discussions bilatérales.
- Le FPD s'appuie sur **la valeur ajoutée et les complémentarités apportées par les différents acteurs**, dans le cadre de leur capacité à contribuer à l'analyse, à la conception et au suivi des politiques de développement de l'UE.



Le
processus



Buts et
objectifs



Membres



Processus de sélection & critère de participation

- **Les mandats sont assignés aux organisations (réseaux/plateformes).**
- Les organisations nommées (les « membres du FPD ») sont responsables de **la sélection de leurs propres représentants** sur la base de **critères communément choisis**: Afin de garantir la qualité des débats, les représentants devront répondre aux exigences suivantes :
 - Capacité de **représenter et d'exprimer les opinions de leurs circonscriptions**; capacité démontrée de **fournir à leurs circonscriptions un retour d'information régulier** concernant les discussions et les conclusions au sein du FPD;
 - Un **engagement à prendre part au FPD à court et moyen termes, et une disponibilité** pour respecter cet engagement;
 - Un **équilibre entre les sexes**;
 - D'**excellentes compétences de communication** (à la fois parlée et écrite), ainsi que des **compétences interpersonnelles et linguistiques** (anglais, français ou espagnol).

Participation



Europe

- Institutions européennes (CC, EEAS, PE, EM, EIB, CoR, CESE)
- 13 Plateformes européennes (2 sièges chacune)



Afrique:

- 3 AL
- 4 ONG (incl. 1 réseau femmes)
- 2 Syndicats
- 1 Coopératives
- 1 Chambre de Commerce / Fédération des employeurs



Amérique Latine & Caraïbes:

- 3 AL
- 4 ONG (y compris 1 réseau femmes)
- 2 Syndicats
- 1 Coopératives
- 1 Chambre de Commerce / Fédération des employeurs



Voisinage EU:

- 3 AL
- 4 ONG (y compris 1 réseau de femmes)
- 1 Syndicats
- 1 Coopératives
- 1 Chambre de Commerce / Fédération des employeurs



Asie & Pacifique

- 3 AL
- 4 ONG (incl. 1 réseau femmes)
- 1 Syndicats
- 1 Coopératives
- 1 Chambre de Commerce / Fédération des employeurs



Niveau Global

- ITUC/CSI
- ICA
- CPDE
- CGLU (en coordination avec d'autres réseaux)
- 2 Secteur privé